



Bal des Sorciers 2025

Règlement du concours de cosplays

Costume

Les costumes entièrement achetés ne sont pas autorisés, les participant.e.s doivent avoir réalisé au minimum un élément (accessoire/vêtement) de leur costume.

Chaque participant.e s'engage à concourir avec le costume ayant été décrit lors de son inscription.

Les armes qui ne sont pas dans des matériaux de type bois, plastique ou carton sont interdites.

Prestation

Les prestations peuvent être individuelles ou collectives.

Lors de prestation en groupe, les participant.e.s doivent interagir ensemble et avoir un lien entre leurs personnages.

Les organisatrices se réservent le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité de toute personne.

Jury

A la fin de chaque prestation, les participant.e.s seront soumis.es à l'examen du jury.

Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place.

Les critères pris en compte par le jury seront : l'interprétation du personnage, l'effort créatif du costume et le temps consacré à la création du costume.

Les organisatrices du concours de cosplay ne peuvent être tenues pour responsables en cas de vol, détérioration de costumes et accidents survenus lors de l'événement.

Tout.e participant.e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement disqualifié.e.